

TARIFS 2018

Il est désormais obligatoire de nous fournir une attestation CAF récente précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	QF de 0 à 1300 €	QF supérieur à 1300 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 11h30	9.60 €	9.70 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 13h30	4.50 €	4.60 €
Enfants extérieurs à la commune À partir de 11h30	18.20 €	18.30 €
Enfants extérieurs à la commune À partir de 13h30	8.70 €	8.80 €

INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont à prendre en Mairie aux heures d'ouverture de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi et le samedi de 10h00 à 12h00 ou au Centre de Loisirs, de 9h00 à 12h00, les lundis, mardis et vendredis et les mercredis de 8h30 à 18h00.

Le paiement pourra être déposé en Mairie ou au Centre de Loisirs.

IMPORTANT : Les parents devront indiquer sur la carte de leur(s) enfant(s) tous changements (retour bus et accueil du soir).

Se munir : d'une photo d'identité, de la photocopie des vaccinations et d'un justificatif de domicile.

IMPORTANT : Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions seront closes, **le samedi à 12h00** pour la semaine suivante. **Toute absence non justifiée (certificat médical), ne sera pas remboursée.**

RENSEIGNEMENTS

La ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis après l'école de 11h30 à 18h00.

FUNCTIONNEMENTS, à partir de 11h30, pour les enfants scolarisés à Tomblaine :

Les animateurs iront chercher les enfants des écoles maternelles et élémentaires à la sortie des cours à 11h30, puis ils seront conduits au Centre de Loisirs.

Le transport est assuré par le bus communal :

GROUPE SCOLAIRE BADINTER Place des Arts	à 11h30
GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY Devant la salle communale	à 11h40
GROUPE SCOLAIRE BROSSOLETTE Place Paul Bert	à 11h50

Pour les enfants extérieurs à Tomblaine :

Les parents (ou responsables légaux) devront déposer leur(s) enfant(s) directement au Centre de Loisirs entre 11h45 et 12h00.

FUNCTIONNEMENT, à partir de 16h45 :

Pour les enfants qui ne repartent pas en bus, un accueil du soir est proposé aux familles au Centre de Loisirs jusqu'à 18h00. Les enfants devront être repris par les parents (ou responsables légaux) dans chaque chalet auprès des animateurs.

Un transport est assuré par le bus communal. Les enfants sont alors déposés :

Place Emile Zola	à 16h55
Place des Arts	à 17h00
Devant la salle communale	à 17h05

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Centre de Loisirs Léo Lagrange

*Mercredis Récréatifs,
du 10 Janvier au 04 Juillet 2018*

INFORMATION IMPORTANTE

Seuls les enfants **scolarisés** seront acceptés au Centre de Loisirs jusqu'à 12 ans.



**Le projet éducatif du Centre
est à la disposition des familles
qui peuvent en faire la demande**



Centre de Loisirs Léo LAGRANGE
Chemin du Bois la Dame
54510 TOMBLAINE
☎ 03.83.20.70.15
Directeur : Jérémy BOLLE

LES THEMES GENERAUX – ANNEE 2018
(par période de 6 à 8 semaines)
De Janvier à Juillet

De Janvier à Février 2018
Les cartoons

- 
- Fabrication de mobiles (Bugs Bunny, Titi, Taz)
 - Création de Cadres Looney Tunes
 - Memory cartoons....

De Mars à Avril 2018
Le papier

Activités manuelles autour du papier :

- 
- Fabrication du papier
 - Cadres en relief
 - Origami
 - Bijoux en papier

De Mai à Juillet 2018
Les couleurs

- 
- La décomposition des couleurs
 - Toupies magiques
 - Parcours Color Run
 - Activités par couleurs

CARNAVAL
LE MERCREDI 14 FEVRIER 2018



Les activités associatives
de la commune

Les enfants inscrits à une activité associative de la commune pourront y être accompagnés par un animateur de centre dans les conditions suivantes :

Une seule activité par enfant

Les créneaux horaires :
- de 13h00 à 16h15